

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Greta VAL DE MARNE – IFAP ARMAND GUILLAUMIN
Site Jean-Jacques Rousseau – 13 Rue Lebrun
94400 VITRY SUR SEINE

Pour toutes informations : greta94.rousseau-sante@ac-creteil.fr

Dossier à envoyer au centre de sélection OBLIGATOIREMENT PAR VOIE POSTALE

Modalités de sélection selon l'Arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021 relatifs aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

- Etude du dossier de candidature et des différentes pièces constitutives du dossier.
- Entretien individuel

Dépôt des dossiers de candidature	Du 27 Mars au 10 Juin 2023
Date limite de réception du dossier de candidature	10 Juin 2023 (minuit)
Lieu d'envoi du dossier	Greta VAL DE MARNE SITE Jean-Jacques Rousseau 13 Rue Lebrun 94400 VITRY SUR SEINE
Jury de sélection	Du 12 au 30 juin 2023 Convocation envoyée par mail (vérifier indésirables)
Date d'affichage des résultats	03 Juillet 2023 – 14 heures
Validation des inscriptions	12 Juillet 2023 (minuit)
Date de démarrage des formations	1er Septembre 2023
Nombres de places ouvertes à la sélection pour les sessions du 1 ^{er} semestre 2023	
Site Jean-Jacques Rousseau Vitry sur Seine	Parcours complet : 25 Places
Tarifs de la formation parcours complet (Pour les personnes ne bénéficiant pas de la subvention de la Région Ile de France)	770 heures en centre et 770 heures en entreprise 770h*12.00 € = 9240 €
Nombre de places financées par le Conseil Régional d'Ile de France	22 PLACES

N° de dossier : AP – 2023 -

PHOTO

1 ETAT CIVIL (en majuscules)

Madame ☐ Monsieur ☐ Patronyme (nom de naissance) : _____

Nom marital : _____ Prénoms : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Mail : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____ Département : _____

N° de Sécurité Social : _____

Situation familiale : _____ Nombre d'enfants : _____

Carte de séjour : OUI ☐ NON ☐ Date de validité : _____

2 VOTRE SITUATION ACTUELLE : DEMANDEUR D'EMPLOI

Merci de nous préciser comment sera financée la formation :

- ☐ Individuel payant (autofinancement) ☐ Pôle Emploi (AIF)
☐ Compte Personnel de Formation (CPF) ☐ Autre (préciser) :

Numéro de référence Pôle Emploi : _____

Ville de l'agence de : _____

Dernière date d'inscription à Pôle Emploi : _____

- ☐ Vous êtes indemnisé(e) au titre de :
☐ Allocation de Retour à l'Emploi (ARE)
☐ Allocation Spécifique de Solidarité (ASS)
☐ Autre (précisez) : _____

☐ Vous n'êtes plus indemnisé(e) par Pôle Emploi depuis le : _____

☐ Vous êtes reconnu travailleur handicapé depuis le : _____

☐ Vous bénéficiez du RSA depuis le : _____

☐ Vous ne bénéficiez d'aucun revenu depuis le : _____

☐ Autres cas : _____

3 SI VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI DE MOINS DE 26 ANS

Vous êtes inscrit à la mission locale ☐ Oui ☐ Non

Adresse de la mission locale : _____

Nom de votre conseiller : _____

Vous êtes inscrit à pôle emploi : ☐ Oui ☐ Non. Si oui remplissez la partie 3.

4 PLACES FINANCEES PAR LE CONSEIL REGIONAL ET MODALITES

Sont éligibles à la subvention du Conseil Régional d'Ile de France :

➤ **Public prioritaire sans aucun diplôme :**

- Élèves sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans ;
- Jeunes inscrits en mission locale ;
- Demandeurs d'emploi,
- Bénéficiaires du RSA ou contrat aidé.

➤ **Sont ensuite éligibles les publics avec un titre, une certification ou un diplôme, en fonction des places restantes et dans l'ordre de classement de la sélection :**

- Les demandeurs d'emploi (catégories A et B), inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle emploi ;
- Jeunes inscrits en mission locale ;
- Bénéficiaires d'un Parcours Emploi Compétences ;
- Bénéficiaires du RSA ;
- Jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.

5 VOTRE SITUATION ACTUELLE : SALARIE

Merci de nous préciser comment sera financée la formation :

- ☐ Plan de développement des compétences (ex plan de formation/employeur)
☐ reconversion ou la promotion par alternance (PRO-A) (ex-période de professionnalisation)
☐ Projet de Transition Professionnelle (PTP ex CIF).
☐ Compte Personnel de Formation (CPF). ☐ Autre (préciser) :

Cochez les cases selon votre situation actuelle

- ☐ CDD ☐ Contrat Aidé
☐ CDI (temps partiel ☐ / temps complet ☐ ☐ Autre (précisez) _____

Date de début : _____ Date de fin : _____

Nom de l'employeur : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : _____ Mail : _____

Personne à contacter : _____

Fonction : _____

Avez-vous fait une demande de dossier Projet de Transition Professionnelle ? (PTP ex CIF)

- ☐ Oui ☐ Non **Si Non : Prenez rapidement contact avec l'organisme financeur pour obtenir un dossier, renseignez-vous auprès du service RH de votre entreprise**

Avez-vous pris contact auprès de nos services pour constituer votre dossier PTP ?

- ☐ Oui, date du 1^{er} rendez-vous : _____ ☐ Non

Si Non, merci de contacter le plus rapidement possible notre service d'accueil au 01.56.74.14.60 et adresser un MAIL dès l'envoi de votre dossier à marine.durand@ac-creteil.fr qui enregistrera votre demande. Date limite de dépôt du dossier complet auprès de Transition Pro est le 1er Juin 2023.

Rappel : Vous devez constituer votre dossier au plus vite pour tenir compte des délais de traitement des organismes financeurs

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Je donne mon accord pour la collecte et l'exploitation de mes données personnelles. J'ai bien noté que je peux demander la rectification ou la suppression de ces données à tout moment.

Je prends note que le dossier de sélection (dans son intégralité) reste propriété du centre de formation du Greta Val de Marne. Il ne pourra en aucun cas être restitué quel que soit les résultats.

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et documents fournis et pose ma candidature pour entrer en formation sur une session à partir du 1er Septembre 2023.

Date et signature :

6 PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER (dans l'ordre)

IMPORTANT :

- **Cochez les cases des documents fournis correspondant aux particularités de votre candidature.**
- **Relisez attentivement la liste des documents à fournir.**
- **Lors de la constitution de votre dossier numérotez les pièces et joignez les dans l'ordre du tableau ci-dessous**

1. Une photocopie de la pièce d'identité recto-verso (en couleur) Le titre de séjour pour les ressortissants hors UE doit être valide pour toute la période de formation	☐
2. Une lettre de motivation manuscrite	☐
3. Un curriculum vitae (CV)	☐
4. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.	☐
5. Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes obtenus ou titre traduits en français	☐
6. Le cas échéant, la photocopie de ses relevés de résultats et appréciation ou bulletins scolaires	☐
7. Selon la situation du candidat la copie des attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur	☐
8. Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant(e) ou d'auxiliaire de puériculture.	☐
9. Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2	☐
A. Justificatif de domicile à votre nom (facture EDF, France Telecom, taxe foncière...) Ou attestation d'hébergement manuscrite	☐
B. Photocopie de la notification Pôle Emploi de moins de trois mois	☐
C. Fiche de liaison pour les candidats âgés de moins de 26 ans inscrits en mission locale	☐
D. Photocopie de l'attestation CPAM (Sécurité Sociale)	☐
E. 3 enveloppes autocollantes (110 x 220) ET 3 timbres au tarif en vigueur. Ne pas les coller sur les enveloppes/ne rien écrire sur les enveloppes	☐
F. 3 photos récentes avec vos noms au dos Dont une est à coller dans le cadre de ce dossier sur fiche état civil (page 2)	☐

7 CERTIFICAT MEDICAL

En cas d'admission, l'inscription est subordonnée :

(Démarches à faire une fois admis sur liste principale – un dossier médical vous sera adressé)

1. A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
2. A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires (DT Polio, BCG et dernier test tuberculinique, Hépatite B et sérologies – Être à jour du schéma vaccinal COVID))

La liste des médecins agréés est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>

8 LES ATTENDUS ET CRITERES NATIONAUX

(Annexe de l'arrêté du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

ATTENDUS	CRITERES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

9 FRAIS DE GESTION DE DOSSIER

Les frais de gestion de dossier s'élèvent à 60 €. Ces frais vous seront demandés dès la confirmation de votre inscription à la formation

10 ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT ET A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

GRETA VAL DE MARNE – IFAP ARMAND GUILLAUMIN
Site Jean-Jacques Rousseau
13, Rue Lebrun
94400 VITRY SUR SEINE

NOM PRENOM : _____

Adresse : _____

Suite adresse : _____

Code postal et Ville : _____

Pour recevoir l'accusé réception de votre dossier par courrier, merci de bien vouloir inscrire votre nom et votre adresse complète à l'endroit prévu ci-dessus, et nous retourner ce document avec votre dossier d'inscription.

Espace réservé au centre de formation

Nous accusons réception de votre dossier de candidature aux épreuves de sélection pour l'entrée en école d'auxiliaire de puériculture le : _____

Cet accusé de réception vous sera renvoyé pour attester du dépôt de votre candidature.
En aucun cas il ne garantit votre entrée en formation.

**AUCUNE CONFIRMATION D'INSCRIPTION OU DE
RESULTAT DE SELECTION NE SERA DONNE PAR
TELEPHONE OU PHYSIQUEMENT**

Direction de l'Offre de soins
Pôle Ressources humaines en santé
Département Maïeutique et professions paramédicales
Dossier suivi par : Servane CHABROUX-VINSON
servane.chabroux-vinson@ars.sante.fr

INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Création : 14/01/21 – Actualisation : 24/01/2023

MODALITÉS D'ADMISSION A LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE (DEAP) RENTREE SEPTEMBRE 2023

Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Le texte législatif redéfinissant la formation et le métier d'auxiliaire de puériculture a été publié au Journal Officiel le 12 juin 2021 et entre en application à compter de septembre 2021.

L'arrêté du 10 juin 2021 susvisé prévoit :

- La reconnaissance du DEAP au **niveau 4** (niveau baccalauréat) du cadre national des certifications professionnelles (au lieu de 3) ;
- **L'élargissement des compétences** des auxiliaires de puériculture avec l'introduction d'actes de soins supplémentaires et la contribution à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel ;
- Un allongement de la durée de la formation : **44 semaines** (au lieu de 41) également réparties entre formation théorique et pratique (22 semaines) et formation en milieu professionnel (22 semaines de stage) ;
- Des **mesures d'équivalences ou d'allègement de formation** pour les personnes titulaires de titres ou diplômes précisés dans l'arrêté et pour les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière et les agents de service ;
- Le développement de l'**apprentissage**.

Depuis la rentrée de septembre 2020, la **sélection des candidats** pour l'entrée en formation préparant au DEAP s'effectue, hors Parcoursup, sur la base d'un dossier et d'un entretien.

Table des matières

1- LE MÉTIER D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE	3
2- LA FORMATION CONDUISANT AU DEAP	3
3- LES VOIES D'ACCÈS A LA FORMATION CONDUISANT AU DEAP	4
4- LES DISPENSES D'UNITÉS DE FORMATION	5
5- LA SÉLECTION DES CANDIDATS	5
6- LES ATTENDUS POUR LA SELECTION DES CANDIDATS	6
7- L'INSCRIPTION À L'ÉPREUVE DE SÉLECTION	7
8- LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS AUX CANDIDATS	7
9- LA VALIDATION DE L'INSCRIPTION DANS L'IFAP DANS LEQUEL LE CANDIDAT EST ADMIS	7
10- LE REPORT DE FORMATION	8
11- LE CALENDRIER DES ÉPREUVES DE SÉLECTION	8
12- LA LISTE DES IFAP EN ÎLE-DE-FRANCE	9

1- LE MÉTIER D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance.

L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales, notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et dépistage.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

Par la formation professionnelle continue, l'auxiliaire de puériculture peut s'orienter vers d'autres métiers paramédicaux (infirmier, aide-soignant, assistant de régulation médicale...)

2- LA FORMATION CONDUISANT AU DEAP

La formation d'une durée de 44 semaines est alternée entre enseignements théoriques et pratiques (22 semaines) et des stages (22 semaines).

La formation théorique et pratique comporte des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux pratiques en petits groupes et des séances de simulation en santé.

La formation en milieu professionnel est réalisée en établissements d'accueil de jeunes enfants, en secteur hospitalier, en structures accueillant des enfants en situation de handicap ou à domicile.

Un dispositif d'accompagnement des élèves est mis en place tout au long de la formation.

La formation est ouverte aux apprentis : se renseigner auprès des instituts de formation d'auxiliaire de puériculture (IFAP).

Aides financières durant la formation :

- Consulter le site du Conseil régional d'Île-de-France :

<https://www.iledefrance.fr/formations-sanitaires-et-sociales-queelles-aides-financieres-et-pour-qui> cliquer [ici](#)

3- LES VOIES D'ACCÈS A LA FORMATION CONDUISANT AU DEAP

Il existe plusieurs voies d'accès à la formation d'auxiliaire de puériculture :

→ **Sélection sur dossier et entretien en fonction des attendus pour entrer en formation**

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y-compris les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un titre professionnel : DEAS, Diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM), DEA, DEAES, DEAVS, MCAD, CAFAD, DEAMP, CAFAMP, TPAVF, TPASMS, CAP spécialité Accompagnant éducatif petite enfance (CAP AEPE) et les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT.

→ **Accès direct sur décision du directeur de l'institut de formation pour les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière et les agents de service :**

1° Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;

2° Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

→ **Accès direct pour les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage sous réserve de produire :**

1° Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti ;

2° Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti ;

3° Un curriculum vitae de l'apprenti ;

4° Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.

En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection.

→ **Validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) partielle ou totale :** conditions fixées par un autre arrêté et spécifique à la VAE.

Les modalités d'admission restent inchangées. Ce document ne concerne pas ces candidatures.

4- LES DISPENSES D'UNITÉS DE FORMATION

La formation en IFAP prend en compte le parcours antérieur :

- Les personnes titulaires des titres ou diplômes suivants : DEAS, Diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM), DEA, DEAES, DEAVS, MCAD, CAFAD, DEAMP, CAFAMP, TPAVF, TPASMS, CAP spécialité AEPE et les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT bénéficient de mesures d'équivalences, d'allègements ou de dispenses de formation.

5- LA SÉLECTION DES CANDIDATS

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Pièces constituant le dossier de sélection à classer dans l'ordre ci-dessous :

- Une pièce d'identité ;
- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Un curriculum vitae ;
- Un document manuscrit, de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation ;
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale ;
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
- Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.

→ Le candidat classe chaque pièce de son dossier de sélection dans l'ordre ci-dessus.

→ Le document manuscrit relatant soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation permet d'apprécier l'intérêt pour la formation, les capacités d'analyse et de rédaction du candidat et son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne.

→ Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Jurys de sélection = binômes d'évaluateurs

Ils sont sous la responsabilité du directeur d'institut de formation.

Ils sont composés de :

- 1 formateur infirmier ou cadre de santé en activité dans un institut de formation paramédical ;
- 1 auxiliaire de puériculture en activité professionnelle ou ayant cessé son activité professionnelle depuis moins d'un an.

Examen des dossiers et entretien :

- Utilisation des barèmes établis au niveau régional pour l'examen des dossiers et l'entretien ;
- Pour être admis, le candidat doit obtenir une note totale d'au moins 10/20 et permettant un rang de classement compris dans le nombre de places ouvertes à la sélection ;
- Classement des ASHQ et agents de service selon les modalités de classement définies au niveau régional et en fonction du nombre de places réservées.

6- LES ATTENDUS POUR LA SELECTION DES CANDIDATS

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

7- L'INSCRIPTION À L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur les sites Internet des IFAP.
- Le calendrier est commun pour la région Île-de-France.
- Les dossiers sont déposés auprès des instituts de formation ou en cas de groupement, un seul dossier est déposé auprès de l'institut de formation pilote et le candidat priorise les instituts du groupement par ordre de préférence selon un nombre déterminé par le groupement.
- Les candidats peuvent s'inscrire dans plusieurs instituts ou groupements d'instituts.
- L'autorisation d'inscription est valable pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.
- **Vigilance :**
 - Production au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat médical d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;
 - Production avant la date d'entrée au premier stage d'un certificat médical (obligation d'immunisation et de vaccination).
 - **Vaccination COVID :** production au plus tard le jour de la rentrée, d'une attestation d'un schéma vaccinal complet valide (instruction interministérielle du 7 septembre 2021 relative à la mise en œuvre de l'obligation vaccinale pour les étudiants et élèves en santé).

8- LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS AUX CANDIDATS

- Communication sur le site internet des IFAP pour les personnes ayant autorisé la diffusion en ligne ;
En cas de regroupement, chaque institut communique sur son site internet les listes des admis de chaque institut de son groupement ou oriente vers le site qui donnera les résultats de chaque IFAP ;
- Notification individuelle des résultats signée du directeur en format PDF par un envoi mail ou envoi postal ;
- L'affichage des résultats à l'institut sera conditionné aux mesures sanitaires du moment ;
- Pas de communication des résultats par téléphone.

9- LA VALIDATION DE L'INSCRIPTION DANS L'IFAP DANS LEQUEL LE CANDIDAT EST ADMIS

- Validation de l'inscription des candidats admis sur liste principale dans un délai de 7 jours ouvrés après la communication des résultats.
- Si délai > 7 jours ouvrés : proposition de la place au candidat inscrit en rang utile de la liste complémentaire.
- Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit.

Sur demande écrite, les candidats classés en liste complémentaire et non admis à l'issue de la phase de sélection peuvent être admis après épuisement de la liste complémentaire du groupement d'instituts concerné, à la rentrée suivante dans le même groupement ou dans un autre groupement, sous réserve des places disponibles autorisées par le conseil régional. A compter de la date de confirmation d'admission par l'institut, les candidats disposent d'un délai de sept jours ouvrés pour valider leur inscription en institut de formation.

10-LE REPORT DE FORMATION

Le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

1° Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, de report d'un contrat d'apprentissage ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2° Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

11-LE CALENDRIER DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Période d'inscription auprès des IFAP ou, en cas de groupement, auprès de l'institut de formation pilote	Du lundi 27 mars au samedi 10 juin 2023 minuit
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	Samedi 10 juin 2023
Communication des résultats	Lundi 3 juillet 2023 à 14h
Validation de l'inscription par les candidats	Jusqu'au mercredi 12 juillet 2023
Organisation des inscriptions en formation	Jusqu'au vendredi 14 juillet 2023 Y-compris durant cette période, dès que la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, et s'il reste des places non pourvues, le directeur fait appel à des candidats inscrits sur liste complémentaire d'autres instituts en privilégiant les candidats admis en Île-de-France. A partir du 17 juillet 2023, l'ARS renforce la gestion des listes complémentaires.
Rentrée	Semaine 35 : 28/08 au 01/09/23 ou semaine 36 : 04/09 au 08/09/23 Jour de rentrée semaine 35 ou semaine 36 au choix des IFAP Possibilité de rentrées supplémentaires pour les élèves bénéficiant d'un allègement de formation et/ou ayant acquis un ou plusieurs blocs de compétences (se renseigner auprès des IFAP)

12-LA LISTE DES IFAP EN ÎLE-DE-FRANCE

Statut	Nom de l'institut	Adresse de l'institut	Département	Ville	N° téléphone	Adresse mail	Site internet
Public APHP	APHP- IFAP de l'Ecole de Puériculture Campus PICPUS	33 boulevard de Picpus 75571 Paris Cedex 12	75	PARIS	01 71 97 02 82 01 40 27 44 35	secretariat.puer@dfc.aphp.fr	http://cfdc.aphp.fr/puer/#1548754532708-b39e9883-b2c6
Public FHF	IFAP Centre Hospitalier de Meaux	17 rue Guillaume Briçonnet 77100 Meaux	77	MEAUX	01 64 35 21 50	ifsi.mx@ghef.fr	https://www.ghef.fr/professionnels/etudiants/formation/ifsi-ifas-ifap-du-ghef
Public FHF	IFAP Centre Hospitalier René Albertier Coulommiers	28 Avenue Victor Hugo 77527 Coulommiers	77	COULOMMIERS	01 64 65 73 11	secretariatifsi1.clm@ghef.fr secretariatifsi3.clm@ghef.fr	https://www.ghef.fr/professionnels/etudiants/formation/ifsi-ifas-ifap-du-ghef
Public FHF	IFAP Hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion	Hôpital de pédiatrie et de rééducation 78830 Bullion	78	BULLION	01 34 85 43 18	ecole-ap@hpr-bullion.fr	http://www.eap-cpr-bullion.fr/
Public FHF	IFAP Centre Hospitalier Sud-Francilien (CHSF)	2 Rue Pierre Fontaine 91000 Évry-Courcouronnes	91	EVRY-COURCOURONNES	01 61 69 66 15	ifsi@chsf.fr	chsf.fr/formation/instituts-de-formation/presentation-des-formation/auxiliaire-de-puericulture/
Public FHF	IFAP Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre (CASH) Hôpital Max Fourestier	Immeuble Axe Seine 1 à 3 rue du 1er Mai 92000 Nanterre	92	NANTERRE	01 49 03 41 70	secretariat-ifsi@ch-nanterre.fr	http://ifsi.ch-nanterre.fr/Formation-Puericultrice/3/17/35
Public FHF	IFAP Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger	Boulevard Robert Ballanger 93600 Aulnay-sous-Bois	93	AULNAY-SOUS-BOIS	01 49 36 71 10 / 71 09	rb.secret.ifsi@ght-gpne.fr	http://www.ch-aulnay.fr/fr/Formation-Auxiliaire-de-puericulture-269.html
Public EN	IFAP Lycée Jacques Monod	132 rue d'Alésia 75014 Paris Site formation annexe : 12, rue Victor Cousin 75005 Paris	75	PARIS	01 71 28 22 57	ce.0750428h@ac-paris.fr	https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s1_1597840/fr/lycee-jacques-monod
Public EN	IFAP Lycée professionnel Uruguay - France	1 avenue des marronniers 77211 Avon Cedex	77	AVON	01 60 74 50 60	ce.0770918e@ac-creteil.fr	http://www.uruguayfrance.fr/wp/
Public EN	IFAP Lycée Jean Moulin à Torcy Site de formation : GRETA NORD (GRETA MTI77) à Lognes	Lycée Jen Moulin 6/8 Jean Moulin 77200 Torcy Site de formation GRETA MTI77 : 2 places Jean Vilar 77185 Lognes	77	LOGNES	01 60 37 38 70 01 64 62 70 64 01 64 62 70 67	ce.0772120l@ac-creteil.fr contact@gretamti77.fr cecile.chicheportiche@gretamti77.fr	https://www.forpro-creteil.org/formation/social-aide-aux-personnes-medico-social/deap-diplome-detat-dauxiliaire-de-puericulture-2067/

Statut	Nom de l'institut	Adresse de l'institut	Département	Ville	N° téléphone	Adresse mail	Site internet
Public EN	IFAP Lycée Simone Signoret GRETA MTI77	Lycée Simone Signoret 2 place du 14 juillet 77000 Melun Vaux-le-Penil Sites annexes: Greta MTI77 30-32 Bd Victor Hugo 77000 Melun Lycée Georges Sand rue de la mare au diable 77350 Le Mée-sur-Seine	77	MELUN VAUX-LE-PENIL	01 64 10 29 50	ce.0772310t@ac-creteil.fr contact@gretamti77.fr melun@gretamti77.fr	https://www.forpro-creteil.org/formation/social-aide-aux-personnes-medico-social/deap-diplome-detat-daupilaire-de-puericulture-2067/ http://www.greta-iledefrance.fr/
Public EN	IFAP Lycée Jehan de Chelles	47 rue des Cités - BP 122 77649 CHELLES Cedex	77	CHELLES	01 64 72 43 40	ce.0772276f@ac-creteil.fr	https://jehandechelles.fr/formation-auxiliaire-de-puericulture/
Public EN	IFAP Lycée Jacques Vaucanson	14 rue Albert Thomas 78132 Les Mureaux	78	LES MUREAUX	01 30 99 94 10	ce.0781984h@ac-versailles.fr	http://www.lyc-vaucanson-lesmureaux.ac-versailles.fr/?cat=46
Public EN	IFAP Lycée Henri Matisse / GRETA	55, rue de Montfort - BP 148 - 78197 TRAPPES Cedex	78	TRAPPES	01 30 62 87 42	ce.0780584l@ac-versailles.fr	http://www.lycee-henri-matisse.fr/fap-formation-auxiliaire-de-puericulture http://www.greta-iledefrance.fr/
Public EN	IFAP Lycée Professionnel Charles Baudelaire	1 Avenue Liberté 91000 Evry	91	EVRY	01 60 91 27 00	ce.0911254u@ac-versailles.fr	http://www.lyc-baudelaire-evry.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique82
Public EN	IFAP Lycée Henri Poincaré GRETA Lycée Palaiseau	36, rue Léon Bourgeois 91120 PALAISEAU	91	PALAISEAU	01 69 31 75 30	0912251c@ac-versailles.fr	http://www.greta-essonne.fr/5-formation-aux-services-a-la-personne/14759-diplome-d-etat-d-auxiliaire-de-puericulture-deap-cursus-complet-20
		GRETA 36 rue Léon Bourgeois 91120 PALAISEAU					http://www.greta-iledefrance.fr/
Public EN	IFAP Lycée Professionnel René Auffray GRETA 92 NORD	23 rue Ferdinand Pelloutier 92110 Clichy-la-Garenne	92	CLICHY LA GARENNE	01 49 68 90 00	ce.0922149l@ac-versailles.fr	http://www.lyc-auffray-clichy.ac-versailles.fr/index.php/les-formation/formation-auxiliaire-de-puericulture/
		GRETA 23 rue Ferdinand Pelloutier 92110 Clichy-la-Garenne					http://www.greta-iledefrance.fr/
Public EN	IFAP Lycée Jean Jaurès GRETA 92	280 avenue Jean-Jaurès 92291 Chatenay-Malabry Cedex	92	CHATENAY-MALABRY	01 40 83 40 22 01 40 83 40 00	0921166t@ac-versailles.fr	http://www.lyc-jaures-chenay.ac-versailles.fr/presentation-diplome-aide-soignant/
		GRETA 280 avenue Jean-Jaurès 92291 Chatenay-Malabry Cedex					http://www.greta-iledefrance.fr/

Statut	Nom de l'institut	Adresse de l'institut	Département	Ville	N° téléphone	Adresse mail	Site internet
Public EN	IFAP Lycée Etienne Jules Marey GRETA	154 rue de Silly 92100 Boulogne-Billancourt	92	BOULOGNE- BILLANCOURT	01 46 05 01 26	0922443f@ac-versailles.fr	http://www.lyc-marey-boulogne.ac-versailles.fr/spip.php?article13
		GRETA 154 rue de Silly 92100 Boulogne-Billancourt					http://www.greta-iledefrance.fr/
Public EN	IFAP Lycée Gustave Eiffel GRETA 92	78 avenue du Président Pompidou 92500 RUEIL-MALMAISON	92	RUEIL-MALMAISON	01 55 47 13 13	ce.09022398g@ac-versailles.fr	http://www.lyc-eiffel-rueil.ac-versailles.fr/spip.php?article274
Public EN	IFAP Lycée Liberté	27 rue de la Liberté 93230 Romainville	93	ROMAINVILLE	01 41 83 24 90	ce.0932267j@ac-creteil.fr	http://www.lycee-liberte.fr/de-auxiliaire-puericulture/
Public EN	IFAP Lycée Lucie AUBRAC	51 rue Victor Hugo 93500 Pantin	93	PANTIN	01 41 83 09 70	ce.0932117w@ac-creteil.fr	http://hiks.ovh/index.php/filieres-formations/
Public EN	IFAP Lycée Polyvalent Angela Davis	70 avenue George Sand 93210 Saint-Denis-la-Plaine	93	SAINT-DENIS-LA- PLAINE	01 49 18 97 75 01 49 18 97 50 01 49 33 00 00	ce.0932667u@ac-creteil.fr (Lycée Polyvalent Plaine Commune)	http://geolocalisation.onisep.fr/diplome-d-etat-d-auxiliaire-de-puericulture/formation-4865.html?dOrn=25915&t=1
Public EN	IFAP Lycée des métiers de la santé et du social Henri SELLIER GRETA MTI 93	73 avenue du colonel Fabien 93190 Livry-Gargan	93	LIVRY-GARGAN	01 41 70 71 50	ce.0932120z@ac-creteil.fr	http://www.lycee-henri-sellier.fr/
		GRETA 73 avenue du colonel Fabien 93190 Livry-Gargan		AUBERVILLIERS	01 49 37 92 55	gmti93@ac-creteil.fr	http://www.greta-iledefrance.fr/
		GRETA 93 Aubervilliers 52 rue Léopold Réchossière 93300 Aubervilliers					
Public EN	IFAP Lycée Professionnel Hélène BOUCHER	70 avenue Gilbert Berger 93290 Tremblay-en-France	93	TREMBLAY-EN- France	01 48 60 62 30 01 48 60 62 32	ce.0931193s@ac-creteil.fr	http://lycee-boucher.websco.fr/ADI/files/Comp%C3%A9tences/fiche%20pour%20site%20A.P.pdf
Public EN	IFAP Lycée Blaise Pascal GRETA 93 MTI93	18 rue Marc Vréville 93250 Villemomble	93	VILLEMOMBLE	01 48 54 79 61	ce.0932221j@ac-creteil.fr	http://lyceeblaisepascal.fr/auxiliaire-de-puericulture/
Public EN	IFAP Lycée Polyvalent Johannes Gutenberg	16-18 rue Saussure 94000 Créteil	94	CRETEIL	01 45 13 26 80	ce.0941930m@ac-creteil.fr	https://lycee-gutenberg-creteil.fr/la-formation-dauxiliaire-de-puericulture-ifap/

Statut	Nom de l'institut	Adresse de l'institut	Département	Ville	N° téléphone	Adresse mail	Site internet
Public EN	IFAP Lycée professionnel Darius Milhaud Kremlin-Bicêtre	60 rue du professeur Bergonié 94270 Le Kremlin-Bicêtre	94	LE KREMLIN-BICETRE	01 43 90 15 15	ce.0941474s@ac-creteil.fr	http://www.ldm94.fr/deap/
Public EN	IFAP Lycée des métiers de la santé Louise Michel GRETA et site collège Rabelais Saint-Maur-des-Fossés GRETA MTI94	7 rue Pierre Marie Derrien 94500 Champigny-sur-Marne	94	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	01 48 82 07 35	ce.0940112l@ac-creteil.fr	http://louisemichelchampigny.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique13
		GRETA 7 rue Pierre Marie Derrien 94500 Champigny-sur-Marne	94	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	01 48 81 55 96	gmti94@ac-creteil.fr	http://www.greta-iledefrance.fr/
Public EN	IFAP Lycée des Métiers Armand Guillaumin GRETA MTI 94 - Vitry-sur-Seine	Lycée Armand Guillaumin Rue Pierre Corneille 94310 Orly GRETA MTI 94 Site de Formation Lycée Chérioux Site Jean-Jacques Rousseau : 13 rue Lebrun 94140 Vitry-sur-Seine	94	VITRY-SUR-SEINE	Lycée A.Guillaumin 01 48 53 60 00 Greta MTI94 01 56 74 14 63	ce.0940138p@ac-creteil.fr gmti94.sucy@forpro-creteil.org	https://www.forpro-creteil.org/formation/social-aide-aux-personnes-medico-social/deap-diplome-detat-dauxiliaire-de-puericulture-cursus-complet-5836/ http://www.greta-iledefrance.fr/
Public EN	IFAP Lycée Fernand et Nadia Léger GRETA	7 allée Fernand Léger 95100 Argenteuil	95	ARGENTEUIL	01 39 98 43 43	ce.0951811c@ac-versailles.fr	http://www.lyc-leger-argenteuil.ac-versailles.fr/article137.html http://www.greta-iledefrance.fr/
Public EN	IFAP Lycée Camille Pissarro GRETA	1 rue Matisse 95300 Pontoise	95	PONTOISE	01 34 41 54 54	0950649p@ac-versailles.fr	http://www.lyc-pissarro-pontoise.ac-versailles.fr http://www.greta-iledefrance.fr/
Privé FEHAP	IFAP Paris Croix-Saint-Simon	158 rue de Bagnolet 75020 PARIS	75	PARIS	01 57 96 13 40	ecoledepuericulture-paris@lafocss.org	https://www.croix-saint-simon.org/institut-formation-puericulture
Privé FEHAP	IFAP Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph	96 Rue Didot 75014 Paris	75	PARIS	01 44 12 80 27 01 44 12 35 23	sifsi@ghpsj.fr	https://www.hpsj.fr/ifsiformation-aux-de-puericulture/selection-auxiliaire-de-puericulture/ www.hpsj.fr/ifsiformation-aux-de-puericulture/selection-auxiliaire-de-puericulture/

Statut	Nom de l'institut	Adresse de l'institut	Département	Ville	N° téléphone	Adresse mail	Site internet
Privé FEHAP	IFAP Fondation les Diaconesses de Reuilly	95 rue de Reuilly 75571 Paris cedex 12	75	PARIS	01 43 41 04 12 01 43 41 41 41 01 39 07 30 29	ifsi@fondationdiaconesses.org	https://www.ifsi-diaconesses.fr/les- formations/auxiliaire-de- puericulture.html
Privé FEHAP	IFAP Institut Hospitalier Franco- Brintannique (IHFB)	CNIT 3- 2 Place de la Défense 92800 Puteaux	92	PUTEAUX	01 41 45 66 00	contact@ifsi-ihfb92.fr	https://www.ifsi-ihfb92.fr/auxiliaires-de- puericulture-2- formations
Privé FEHAP	IFAP Croix Saint-Simon Montreuil	44 Rue Armand Carrel 93100 Montreuil	93	MONTREUIL-SOUS- BOIS	01 41 58 56 70	ifsi@lafocss.org ifps@lafocss.org	https://www.croix-saint-simon.org/ifps- institut-formation-paramedicale-sociale
Privé FEHAP	IFAP Fondation Léonie Chaptal	19 rue Jean Lurçat 95200 Sarcelles	95	SARCELLES	01 39 90 58 45	fondation@fondation-chaptal.fr	http://www.fondationleoniechaptal.fr/pa ge.php?id=188
GIP	IFAP Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon (IFITS)	19 avenue de Maison Blanche 93331 Neuilly-sur-Marne Cedex	93	NEUILLY-SUR- MARNE	01 49 44 36 00	administration@ifits.fr	https://www.ifits.fr/fr/formations/auxiliair e-de-puericulture
Privé sous contrat d'association	IFAP Association ABC Puériculture	91 rue du Faubourg-Saint-Martin 75010 Paris	75	PARIS	01 42 40 15 65	institut@abcpuericulture.com	https://www.abcpuericulture.com/fr/instit ut-auxiliaire-puericulture/
Privé sous contrat d'association	IFAP Institut National de Formation et d'Application (INFA) - Nogent-sur- Marne	11 rue Alfred Nobel (bâtiments 19-21) 77420 Champs-sur-Marne	77	CHAMPS-SUR- MARNE	09 70 19 24 10	nogent@infa-formation.com	https://www.infa-formation.com/dipl-me- detat-auxiliaire-de-pu-riculture-deap
Privé sous contrat d'association	IFAP Centre de Formation pour Apprentis (CFA) - Association Paris Académie d'Entreprise (PAE)	UFA Lycée d'Alembert 20-22 sente des Dorées 75019 Paris Lycée Notre-Dame groupe scolaire Saint- Vincent de Paul 18 avenue Reille 75014 Paris	75	PARIS	01 53 72 96 39 01 42 08 90 25	ufadalembert@yahoo.fr	https://www.cfa- pae.org/formations_dpap.php
Privé sous contrat d'association	IFAP Ecole de Puéricultrices de l'Union VYV 3 Ile-de-France	26 boulevard Brune 75014 PARIS	75	PARIS	01 40 44 39 30	contact.ecole-puericulture@idf.vyv3.fr	http://www.idf.vyv3.fr/formation/formatio ns-diplomantes/diplome-detat- dauxiliaire-de-puericulture/conditions- generales-dadmission/
Privé sous contrat d'association	IFAP Lycée d'enseignement privé Carcado Saisseval	Site principal: 121 boulevard Raspail - CS 10622 - 75006 PARIS Site annexe Morin: 182 rue de Vaugirard 75015 Paris	75	PARIS	01 64 42 46 46	contact@carcado-saisseval.com	https://carcado- saisseval.com/formations/test/
Privé sous contrat d'association	IFAP Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC) - Combs-la-Ville	17 rue Pierre et Marie Curie 77000 Combs-la-Ville	77	COMBS-LA-VILLE	01 79 01 00 23	ap-77@ifac.asso.fr	https://www.ifac.asso.fr/DEAP-auxiliaire- de-puericulture-DEAP-Combs-la-Ville- 77

Statut	Nom de l'institut	Adresse de l'institut	Département	Ville	N° téléphone	Adresse mail	Site internet
Privé sous contrat d'association	IFAP Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC) - Elancourt	Site de formation principal : 4 rue Normandie Niemen 78990 Elancourt Site annexe : 39 bis rue Renoir 78960 Voisins-le-Bretonneux	78	ELANCOURT	01 61 38 18 60	ap-78@ifac.asso.fr	https://www.ifac.asso.fr/DEAP-auxiliaire-de-puericulture-DEAP-Elancourt-78
Privé sous contrat d'association	IFAP Association des Cours Professionnels de Pharmacie, Santé, Sanitaire, Social et Environnement (ACPPAV) - Poissy	Le Technoparc 14 rue Gustave Eiffel 78306 Poissy Cedex	78	POISSY	01 39 22 10 60	informations@acppav.org direction@acppav.org	https://www.acppav.org/de-ap/
Privé sous contrat d'association	IFAP Croix Rouge Française (CRF) - Mantes-la-Jolie	11 boulevard Sully 78200 Mantes-la-Jolie	78	MANTES-LA-JOLIE	01 30 33 59 49	ifsi.mantes@croix-rouge.fr	https://irfss-idf.croix-rouge.fr/Annuaire-des-sites-de-formation/IFSI-Mantes-la-Jolie
Privé sous contrat d'association	IFAP Centre de formation paramédical Ecole Jeanne Blum	19 rue Victor Hugo 78350 Jouy-en-Josas	78	JOUY-EN-JOSAS	01 39 46 58 67	ecole.j.blum@wanadoo.fr	https://www.ecolejeanneblum.fr/formations-concours/auxiliaire-de-puericulture/ap-metier.html
Privé sous contrat d'association	IFAP Association des Cours Professionnels de Pharmacie, Santé, Sanitaire, Social et Environnement - ACPPAV - Juvisy	Centre Hoche 25 rue Hoche 91260 Juvisy-sur-Orge	91	JUVISY	01 69 21 92 16	informations@acppav.org direction@acppav.org	https://www.acppav.org/de-ap/
Privé sous contrat d'association	IFAP Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC) - Asnières	53 rue du Révérend Père Christian Gilbert 92600 Asnières sur Seine	92	ASNIERES-SUR-SEINE	01 46 88 10 10	ap-92@ifac.asso.fr	https://www.ifac.asso.fr/DEAP-auxiliaire-de-puericulture-DEAP-Asnieres-sur-Seine-92
Privé sous contrat d'association	IFAP Centre de Formation Louise Couvé (CFLC)	173 boulevard Félix Faure 93300 Aubervilliers	93	AUBERVILLIERS	01 48 11 49 30 01 48 11 26 86	ifap@couve.fr	http://www.couve.fr/institut-de-formation-des-auxiliaires-de-puericulture-i-f-a-p/
Privé sous contrat d'association	IFAP Croix Rouge Française (CRF) - Romainville	120 rue Gaston Roussel 93230 Romainville	93	ROMAINVILLE	01 41 60 21 30	irfss.ile-de-France@croix-rouge.fr	https://irfss-idf.croix-rouge.fr/Annuaire-des-sites-de-formation/Institut-de-formation-de-Romainville
Privé sous contrat d'association	IFAP Centre d'Etudes et de Recherches pour la Petite Enfance (CERPE)	52 rue Charles Tillon 93300 Aubervilliers	93	AUBERVILLIERS	01 48 34 67 26	auxi@cerpe.info	http://www.cerpe.info/formation/auxiliaire-de-puericulture
Privé autre	IFAP Paul STRAUSS Ecole centrale de Puériculture "Groupe BABILOU"	13 boulevard Lefebvre 75015 Paris	75	PARIS	01 85 73 55 23		https://www.puericulture-fr.org/qui-sommes-nous/ www.ecolecentralepuericulture.com
Privé autre	IFAP Suresnes de l'Institut Petite Enfance	13-15 quai Gallieni 92150 Suresnes	92	SURESNES	01 41 37 38 62	coursacademiques@wanadoo.fr	https://institutpetitenfance.fr/deap-cursus-complet/